



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2024, a adopté le règlement suivant :

**1430-2024 IMPOSITION DE COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1430-2024](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 17 décembre 2024.

France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe